



PADB 2 SAVOIE

CAHIER DES CHARGES CONCOURS DEDIES F3/F4 **2026 / 2027**

Article 1 - Déclaration des équipes en début de saison

A compter de la saison 2026/2027, possibilité de déclarer des Triples F3 F4 pour disputer au cours de la saison 5 concours dédiés à l'intérieur du PADB. Le classement au terme des 5 journées de concours dédiés permet **une qualification directe au championnat de France Triples pour les 3 premières équipes.**

Inscriptions au CBD avant le 01 octobre 2026

Article 2 – Composition des équipes.

Les concours dédiés sont gérés par le PADB, cette saison par le CBD 74 et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivante :

- La déclaration d'équipe est de 2 joueuses mais peut-être de 3 ou 4, possibilité de complément d'équipe < 3 jokers par étape >.
- La formation des équipes se fait au niveau départemental en Hte Savoie en ESB Savoie

Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France triple.

Article 3 - Tirage au sort

Tous les tirages seront effectués avant la date du concours par les responsables de façon à prévenir si tel était le cas les équipes exemptes.

Article 4 – Déroulement des concours

Les concours dédiés de ligue F3 F4, toutes les équipes **(21)** se rencontrent.

Les 4 premières étapes se jouent en 4 parties

La 5^{ème} étape se joue en 5 parties

Quatre parties de groupe de 1h30 ou 13 Pts

En cas d'égalité

- 1) Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe
- 2) Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au plus grand nombre de points faits, et au plus petit nombre de points laisser faire.

Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe

Article 5 – Horaire des parties (basé sur 16 équipes – 4 parties)

Horaire	Partie
8 h 30 à 10 h 00	1 ^{ère} partie de classement
10 h 30 à 12 h 00	2 ^{ème} partie de Classement
14 h 00 à 15 h 30	3 ^{ème} partie de classement
16 h 00 à 17 h 30	4 ^{ème} partie de classement
18 h 00 à 19h30	5 ^{ème} partie de classement

Article 6 – Points de classement

Partie de groupe jouée et gagnée	5 pts
Partie de groupe jouée et nulle	2 pts

Article 7 – Inscription et Dotation minimum du concours

Montant des engagements encaissés : $21 \times 35 \text{ €} = 735 \text{ €} \times 5 = 3675 \text{ €}$

Les parties OFFICE ne sont pas indemnisées :

	Indemnité / partie 4 première étapes	Indemnité / partie 5 ^{ème} étape	Indemnité Les 4 - 1 ^{ère} étape	Indemnité 5 ^{ème} étape
1 ^{ère} partie de Groupe	10 x 15 €	10 x 25 €	150 €	250 €
2 ^{ème} partie de Groupe	10 x 15 €	10 x 25 €	150 €	250 €
3 ^{ème} partie de Groupe	10 x 15 €	10 x 25 €	150 €	250 €
4 ^{ème} partie de Groupe	10 x 15 €	10 x 25 €	150 €	250 €
5 ^{ème} partie de Groupe		10 x 25 €		250 €
			600 €	1250€
TOTAL			600€ x 4 = 2400	2400€ + 1250€ 3650€

A la charge de l'AS organisatrice :

Les frais d'arbitrage

Le repas de l'arbitre ou des arbitres

Les repas des 2 délégués de table de marque

Article 8 – Dates et lieux des concours dédiés

Dimanche 22 novembre 2026	Rumilly / Albens
Dimanche 24 janvier 2027	Aix les Bains /
Dimanche 14 février 2027	Vieugy /
Dimanche 14 mars 2027	La Ravoire
Dimanche 02 mai 2027	Thonon

Les équipes classées 4^{ème} 5^{ème} 6^{ème} 7^{ème} seront qualifiées directement pour les ¼ de finale du fédéral et ne pourront se rencontrer au 1^{er} tour :

Article 9 – Règlement sportif

- Les Présidents des AS dont dépendent les équipes, sont les seuls responsables et interlocuteurs sportifs et financiers
- L'AS désigne un capitaine responsable pour chaque équipe
-
- **Toutes les équipes engagées devront faire obligatoirement 5 étapes,**
- L'équipe fera 5 chèques de 35€ ou un chèque global correspondant à l'engagement des 5 étapes.
- Chaque chèque sera encaissé avant le début des concours dédiés.
- Si une équipe ne participe pas (sauf motif valable), le chèque sera encaissé par le C.B.D.
- Si une équipe abandonne en cours de championnat elle n'aura pas la possibilité de participer au championnat départemental triples.
-
- **Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par le P.A.D.B et respecter le calendrier défini.**
-
- Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances
-
- **Lorsque l'équipe qualifiée est connue, celle-ci doit indiquer de façon définitive les 3 ou 4 noms qui la composent.**
-
- **Les joueuses mentionnées dans cette équipe ne peuvent participer au championnat départemental triple.**
-

D'avance merci